Mise en ligne : 11 septembre 2014. Dernière modification : 31 octobre 2023.

www.entreprises-coloniales.fr

FRANCE INDOCHINE, Hanoï quotidien

Fondé par Henri Laumônier, ancien président de la chambre d'agriculture et ancien rédacteur en chef de l'Avenir du Tonkin.

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Avenir_du_Tonkin.pdf

(Annuaire général de l'Indochine française, 1920, 1-90)

LAUMONIER et BRUNET

Planteurs à Tuyên-Quang.

LAUMONIER

Débitant général des alcools à Thai-binh.

Au Tonkin Association pour la formation intellectuelle et morale des Annamites [AFIMA] (L'Écho annamite, 4 avril 1920)

Ce jury comprenait seize membres : [le cdt] Révérony, représentant « France Indochine »...

NÉCROLOGIE Henri Laumônier (*Le Courrier colonial*, 17 décembre 1920)

Nous avons le regret d'apprendre la mort de notre confrère, M. Henri Laumônier, ancien directeur de l'*Avenir du Tonkin*, directeur de *France Indochine*.

RENÉ DAURELLE (1879-1935)
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Ets_Daurelle-Hanoi.pdf
RACHÈTE FRANCE INDOCHINE

Charles MAZET, directeur-gérant

Né le 10 juillet 1874 à Paris.
Échotier de l'Avenir du Tonkin.
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Avenir_du_Tonkin.pdf
Correspondant à Paris du Courrier d'Haïphong.
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Courrier_d'Haiphong.pdf
Chevalier de la Légion d'honneur du 11 juillet 1920
(ministère de la Guerre).
Directeur à Hanoï de France Indochine (René Daurelle).
Porté par ce même Daurelle à la direction des
Charbonnages de Tuyên-Quang.
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Charbonnages_Tuyen-Quang.pdf
Retraite à Nice.
Décédé à Paris le 7 avril 1955.

Le chant du crapaud (*L'Écho annamite*, 23 août 1921)

On n'oserait comparer — sans faire crier au paradoxe — le cri modulé du crapaud avec le chaud enivrant du rossignol ; le batracien, pourtant, s'il n'a pas trouvé un Lamartine pour chantre, a inspiré plus d'un poète.

Quant aux naturalistes ils ont toujours pris aux divers batraciens un intérêt extrême. L'un d'eux, a passé des nuits entières au clair de lune succédant à la pluie, pour prendre des photographies de crapauds chanteurs, animaux lourds et disgracieux communément désignés ici « crapauds buffles », sans doute parce qu'ils n'en possèdent aucune des caractéristiques ni par le cri ni par la taille.

L'image de ces mélomanes n'est rien moins que séduisant. Dans l'ardeur de leurs exercices musicaux, ces batraciens tendent à crever la peau de leur gorge flasque. On dirait d'une excroissance monstrueuse, d'un goitre effroyable.

Il s'agit, à vrai dire. d'une poche ayant les ouvertures dans le palais et qui agit à la façon d'un résonateur.

Le son ainsi amplifié se répand dans la campagne et retentit clair, aigre, pénétrant, perceptible à huit cents mètres à la ronde.

Il y a une vingtaine d'années, un commis des services civils, en service à Bac-Ninh, croyons-nous, tout nouvellement débarqué, se crût une certaine nuit, attaqué par des tigres ; il tira même plusieurs coups de fusils dans la direction de ces amphibiens anoures dont le mugissement lui paraissait terrifiant. La gendarmerie fut requise et expliqua la méprise ; quant à Bonnafont, il écrivit à ce sujet la note d'un Tonkinois qui fit beaucoup rire parce que spirituelle à souhait.

N'empêche qu'il n'est point agréable d'avoir comme voisin messieurs les « crapauds buffles » qui, par leur chant, vous interdisent tout sommeil.

Ils s'établissent de préférence aux bords des mares, dans les terrains inondés ou simplement très humides et ne cessent leur assommante mélodie que lorsqu'apparaît le soleil.

(France I	'nd	'oci	hine`	١

Les Annamites peuvent-ils concourir à la défense des intérêts généraux de l'Indochine ? Ou la défense des dits intérêts est-elle l'apanage exclusif des coloniaux de Paris ?

par C. M[azet]

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Comite_comm.+indus._I.C.pdf

Article de France Indochine reproduit par L'Écho annamite, 30 août 1921.

Trop d'ambition ?
[Des Annamites candidats comme compradores
de la Banque de l'Indochine à Hanoï en remplacement d'un Chinois]
(L'Écho annamite, 8 novembre 1921)

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Bq_Indoch.-Hanoi.pdf

De l' <i>Avenir du</i>	Tonkin.
De in wenn aa	

— Mais au fait, dis-je [aux candidats annamites], peut-être pourriez-vous voir M. Bach-Thai-Buoi : il est le principal actionnaire de cette feuille [France Indochine dans laquelle Mazet a publié un article hostile à cette candidature].

- Monsieur! il a signé avec nous notre pétition!
- Dieu que cet homme doit donc souffrir, Messieurs! Positivement, on l'écartèle: il appuie votre demande de la main droite, si j'en juge à la signature que vous me montrez; il la combat de la main gauche, dans son journal. Avez-vous connu *Janus bifrons*? Moi non plus d'ailleurs: c'était un ancien. Aujourd'hui, on dirait de lui qu'il misait sur les deux tableaux. Peut-être M. Buoi est-il un type dans le genre de Janus. Mais j'allais l'oublier, j'ai un excellent ami dans ce journal: il en est même l'âme. Il n'y écrit jamais afin de pouvoir se défendre de « toutes compromissions » car il a horreur des compromissions, surtout fructueuses.

Mais il inspire et il dicte — ce qui n'est fichtre pas la même chose en y regardant bien. Avez-vous vu cette haute personnalité ?

- Vous voulez parler sans doute de M. Baffeleuf [avocat, conseiller de M. Buoi]?
- Monsieur Antoine Baffeleuf, lui-même.

— Oh! Monsieur, nous n'avons pas négligé de le voir : il déplore cet article, il ignore qui a pu l'inspirer. « Comment l'aurai-je fait, si je n'étais pas né ? Je tête encore ma mère. » Il n'y est pour rien et, depuis le mois de septembre, il ne s'occupe plus de ce journal.

١	Λ)																						

France Indochine
Journal quotidien
Direction, rédaction et administration :
53, rue Paul-Bert, Hanoï
(Annuaire général de l'Indochine française, 1922, 1-53)
(Annuaire général de l'Indochine française, 1924, 1-55)

A. [sic : Charles] MAZET, directeur gérant.

LA GÉRANCE DES DÉBITS RÉGIONAUX D'ALCOOLS INDIGÈNES (L'Avenir du Tonkin, 6 janvier 1924)

Phu-Tho: M. Ch. Mazet, directeur de *France Indochine* à Hanoï.

France Indochine
Journal politique quotidien
Direction, rédaction et administration :
53, rue Paul-Bert, Hanoï
(Annuaire général de l'Indochine française, 1925, 1-40)

MM. Charles MAZET, directeur ; BARTHÉLÉMY [sic : BARTHÉLÉMI], rédacteur-gérant.

Au Conseil supérieur des colonies (Les Annales coloniales, 17 avril 1924)

Voici les résultats des élections au Conseil supérieur des colonies pour le Tonkin :

(Ballottage)
Deuxième tour de scrutin

MM. Forest 1.025 ÉLU Dandolo 794 voix.

- M. Iphate s'était, au deuxième tour, désisté en faveur de M. Dandolo, directeur de l'Avenir du Tonkin.
- M. Mazet, directeur de *France Indochine*, ayant apprécié ce désistement de façon qui déplaisait à M. Iphate, celui-ci a giflé M. Mazet. M. Mazet a immédiatement porté plainte pour coups et blessures.

Hanoï (*L'Avenir du Tonkin*, 18 avril 1926)

Mariage. — Aujourd'hui 17 avril 1926, à 10 heures 30, a été célébré le mariage de M. Henri Marie Criaud, journaliste, croix de guerre, avec M^{III} Odette Yvonne Blancsubé, à Hanoï. Les témoins étaient : MM. Charles Édouard Marie Mazet, directeur du journal « France Indochine », chevalier de la Légion d'honneur et croix de guerre, et Émile Vidal ¹, négociant à Hanoï.

Nous adressons aux nouveaux époux nos souhaits de bonheur.

TONKIN

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 juin 1926) www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Bach_Thai_Buoi.pdf

¹ Émile Vidal : épicier en association avec Mazoyer, puis à son compte : www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Emile_Vidal-Hanoi.pdf

On est en train de juger à Hanoï l'affaire de l'*Albert-Sarraut*, le fameux navire de la flotte indochinoise construit à Saïgon, qui revint très cher et fut armé par M. Bach Thai Buoi.

Des vices de fabrication ont entravé la marche du navire dans de telles proportions que, la première année, il ne navigua que pendant 70 jours et depuis, il a fait la connaissance de toutes les cales sèches d'Extrême-Orient.

Une polémique s'est engagée à ce sujet entre Me Piriou, avocat, et M. C. Mazet, directeur de *France Indochine*, journal dans lequel M. Buoi a des intérêts.

À travers la presse indochinoise La main-d'œuvre en Indochine par C[harles] MAZET (L'Écho annamite, 26 mars 1927)

(De France Indochine.)

L'Indochine, pour se développer, a besoin de main-d'œuvre II y a actuellement, en Cochinchine, au Cambodge et dans le Sud-Annam, environ 650 000 hectares de terres domaniales en friches qui sont demandées en concession, et pour la mise en valeur desquelles une armée de plusieurs centaines de milliers de travailleurs serait nécessaire. Au Laos, au Tonkin, c'est une nouvelle épidémie de « minite » qui sévit, mais maladie dont sont atteintes cette fois-ci des sociétés puissantes qui, appuyées par des capitaux importants, veulent tirer du sous-sol indochinois toutes les richesses qui s'y trouvent contenues. Pour cela, il faut des bras, tout comme il en faut pour l'exécution des grands travaux prévus, ou en cours d'exécution : chemins de fer, routes, ports, canaux, irrigations, digues. Rien de tout cela ne peut se faire sans le concours d'une main d'œuvre nombreuse, et c'est là un problème qui doit faire l'objet de la préoccupation de tous ceux qui s'intéressent à la grandeur et au développement de la Colonie.

Le Nord-indochinois est surpeuplé! C'est un réservoir de main-d'œuvre dans lequel on peut puiser sans crainte, et qui doit satisfaire à toutes les exigences : à celle de l'industrie tonkinoise, à celle de l'agriculture cochinchinoise, à celle des colonies lointaines comme la Nouvelle Calédonie, les Hébrides, Tahiti sans parler de Madagascar et de la Réunion.

C'est faire montre de beaucoup d'appétit, et aussi d'une certaine ignorance des possibilités offertes par ce pays, surpeuplé sur certains points, c'est certain, mais cependant, pas assez, pour permettre qu'on fonde de bien grandes espérances sur ce qu'il peut donner. Sauf dans certaines parties du bas-delta tonkinois, où la densité de la population est telle qu'on peut songer à l' « éclaircir » par l'émigration, il nous semble, en effet, qu'à part certaines périodes de crise économique provoquée par une inondation aussi complète que celle que le Tonkin vient de subir cette année — il paraît difficile de créer un mouvement d'émigration important sans nuire aux intérêts du pays. Si l'on met à part les provinces de Nam Dinh, de Hung Yên, Thai Binh, Kiên An, Hadông et Haiduong, où la possibilité d'extension des cultures peut être considérée comme impossible, il faut bien reconnaître que, partout ailleurs, il se trouve des terres en friches qui sont susceptibles d'être mises en culture. Un peu d'eau parfois leur fait défaut ; mais une hydraulique agricole bien aménagée peut fournir l'insuffisante d'humidité qui actuellement frappe ces terres d'aridité, et puis la culture du riz n'est pas la seule qui puisse être entreprise.

Avant de songer à mettre en valeur des pays lointains comme la Cochinchine, la Réunion ou les Nouvelles-Hébrides, il semble qu'il serait beaucoup plus logique de laisser les Tonkinois défricher et cultiver leur propre pays. Cette mise en valeur se fait

peu à peu ; sans grand tapage, sans constitution de sociétés au capital imposant et sans parts de fondateur haut cotées en Bourse. Cette conquête est due en partie, au miracle accompli par le génie des eaux quand il s'agit de Bac-Giang, de Vinh Yên, de Thanhhoa ou de Thai Nguyen, et à la persévérante ténacité des cultivateurs annamites partout ailleurs. Des régions encore à moitié désertes il y a quelques années sont aujourd'hui habitées, et complètement mises en culture. C'est la conquête de la Moyenne-Région par le nhaqué tonkinois qui s'opère lentement, mais c'est une installation qui se fait solidement. Comme une tache d'huile le mouvement s'étend. Que ceux qui, il y a quelques dizaines d'années, ont connu les provinces de Bac Giang, de Thai-Nguyên, de Phu-Tho et de Sontay, fassent la comparaison de ce qu'elles étaient hier et de ce qu'elles sont aujourd'hui, pour se rendre compte du progrès accompli ! Pareil rapprochement renseigne mieux que des phrases sur l'admirable vitalité du peuple qui a accompli cet effort. Il prouve également que l'Annamite n'est pas encore complètement installé chez lui, et qu'il a encore d'importantes réserves à exploiter avant que de songer à aller chercher ailleurs un riz qui ne risque pas encore de lui faire défaut chez lui.

Donc, quoiqu'en disent, et quoi qu'en pensent certains esprits mal renseignés, ou intéressés à ce que se propage la légende d'un Tonkin surpeuplé, impuissant à nourrir sa population trop dense, la main-d'œuvre tonkinoise est tout juste suffisante pour assurer l'exploitation des immenses richesses que représentent l'agriculture, les mines, les industries de son pays d'origine. Ce n'est pas la défense d'intérêts égoïstes de profiteurs de cette main-d'œuvre que nous entreprenons ; ce n'est pas non plus une mesquine question de clocher, ou un particularisme absurde qui nous fait dénoncer l'erreur que l'on paraît commettre comme à plaisir en soutenant une thèse basée sur des arguments spécieux. C'est un simple souci d'établir la vérité qui nous fait écrire que la légende de la main-d'œuvre abondante qu'il est possible de recruter au Tonkin est. comme toutes les légendes ; elle contient un certain fond de venté, noyé dans des récits merveilleux, exagérés, et mensongers à souhait. Le Tonkin ne souffre ni d'une pénurie, ni d'une pléthore de main-d'œuvre. Il en possède tout juste suffisamment pour répondre à ses propres besoins. À la rigueur, il peut faire bénéficier d'un certain excèdent des pays moins favorisés que lui sur ce point ; mais de là à approvisionner toutes les colonies françaises, il y a loin, et c'est une prétention qui nous paraît d'autant plus inadmissible, que les garanties offertes par ceux qui réclamant le concours des bras tonkinois, ne sont pas suffisantes pour qu'on puisse souhaiter une émigration orientée vers leurs rivages.

Les protestations des représentants du peuple du pays d'Annam, au sujet des autorisations données pour l'exportation de nos travailleurs aux Nouvelles-Hébrides et en Nouvelle-Calédonie, sont connues de tous. Oa ne peut dire qu'une chose : c'est qu'elles sont fondées. L'Indochine ne peut favoriser un retour à l'esclavage mal déguisé. Nous avons sur ce sujet des renseignements précis et nous demandons qu'à ce propos, une certaine attention soit apportée au rapport établi par M. l'administrateur Delamarre à la suite de l'enquête qu'il a faite dans les îles du Pacifique. Pour être basé sur une documentation déjà vieille de quelques mois, ce rapport n'en est pas pour cela moins instructif, et certains passages mériteraient d'être rendus publics. On y verrait alors sous quel jour se pose cette question de l'exploitation — exploitation est le mot exact qui s'impose — de la main-d'œuvre indochinoise, et les appétits mal déguisés des trafiquants qui, sous couvert de la mise en valeur d'une colonie, ne songent, sous un vocable nouveau, qu'à ressusciter un esclavage qu'on croyait aboli.

_

De retour en Indochine. — M. Barthélémi, ancien rédacteur à *France Indochine*, qui avait quitté la colonie voici bientôt deux ans, vient de revenir en Indochine et il est actuellement attaché à la rédaction de l'*Impartial** à Saïgon.

Nous lui adressons bonne chance, avec nos souhaits de bienvenue.

Ce que l'on ne dit pas assez Les titres et les diplômes ne confèrent aucun droit aux places administratives Ils peuvent seulement être exigés pour leur obtention (L'Écho annamite, 12 décembre 1927)

Avoir été maltraité par ses adversaires et être accusé de s'être laissé convertir à leurs idées, voilà la piquante aventure qui arrive à M. Nguyên-van-Vinh, doc phu su en retraite, dont le dernier voyage en France a été marqué par l'incident que l'on sait.

Interviewé à son retour en Cochinchine par un reporter du Courrier saïgonnais, le doc-phu Vinh a déclaré qu'il avait eu l'occasion d'entretenir MM. Albert Sarraut et Léon Perrier du mécontentement de l'élite annamite, mécontentement qu'il a attribué à l'impossibilité pour les diplômés retour de France de trouver un emploi dans l'Administration.

Là-dessus, dans l'article qu'on va lire ci après, M. C. Mazet, directeur de France Indochine, reprend vivement le doc phu Vinh, qu'un peu plus il eût accusé de pactiser avec l'ennemi.

Par son argumentation, M. Mazet montre qu'il ne possède pas la question. Il semble ignorer qu'à égalité de titres avec un collègue français. l'Annamite ne peut prétendre qu'aux 10/17 du traitement de ce dernier et que la naturalisation, qui permettait aux indigènes d'être traités sur le même pied que les Français d'origine, est virtuellement abolie par le décret du 27 février 1916.

Ceci dit, il convient d'ajouter que, subissant à son insu l'influence de la déformation professionnelle, le doc-phu Vinh a considéré les revendications des Annamites sous un angle trop étroit, alors qu'elles embrassent les aspirations de toutes les classes et que seules les réformes qui s'attachent à donner satisfaction à l'ensemble de la population sont susceptibles d'être accueillies avec faveur, voire avec reconnaissance.

Il n'en reste pas moins que le doc-phu Vinh a reconnu qu'il régnait un mécontentement réel parmi les Annamites et qu'il existait des signes indéniables d'un état d'esprit nouveau chez ces derniers. C'est précisément cette pondération, que beaucoup de ses compatriotes reprochent à M. Vinh comme la marque d'un esprit de courtisanerie et dont M. Mazet fait état pour le mettre en contradiction avec lui-même, qui souligne la sincérité et, partant, la valeur de ses déclarations, qui confirment les témoignages de gens dont il passe notoirement pour ne pas partager les opinions.

Par un des derniers courriers, est revenu à Saïgon, venant de France, M. le doc phu su Nguyen van Vinh.

Nos lecteurs se rappellent que le débarquement à Marseille de ce fonctionnaire cochinchinois fût quelque peu mouvementé, et que des affiliés au parti « Jeune Annam » firent à leur compatriotes une réception qui ressemblait beaucoup plus à une conduite de Grenoble qu'à une entrée triomphale. Ce fait permet de supposer que M. le doc phu su Vinh est un esprit pondéré, ennemi de certaines exagérations, et n'approuvait pas les revendications d'une jeunesse ambitieuse, grisée par le peu de science qu'elle a puisée dans les Universités occidentales ; en un mot que M. le doc phu su Vinh est un homme aimant la France parce qu'il rend justice à notre pays pour l'œuvre qu'il a réalisée en Indochine.

Cette pondération, et ce bon sens, que l'on peut prêter à M. Vinh, ne font que rendre plus étranges certains propos tenus par ce fonctionnaire dès son retour en Cochinchine et que notre confrère le *Courrier saïgonnais* a précieusement recueillis.

Parlant d'un entretien qu'il avait eu avec M. Albert Sarraut, le doc phu su Vinh s'exprime ainsi :

- « Nous avons poursuivi l'entretien, et comme le ministre me demandait de lui préciser les causes du mécontentement de l'élite indigène, je lui ai signalé l'avenir sans issue que l'on réserve aux jeunes étudiants. Ils travaillent, ils conquièrent des diplômes, et, dans leur pays, ils ne trouveront pas une place où exercer leurs capacités... dans leur pays ! M. le ministre. Tenez, je connais un jeune homme qui arrive ici muni du brevet supérieur et du baccalauréat local. Il prépare Saint-Cloud, échoue, se tourne vers la médecine, réussit son P. C. N., poursuit ses études, travaille la licence ès sciences, rate un examen et recommence à bûcher. Celui-là, vous pouvez être assuré qu'à force de persévérance et de travail, il arrivera à décrocher un diplôme d'enseignement supérieur. À quoi lui servira ce brevet conquis de haute lutte ? Absolument à rien. Dans son pays, il n'y a pas de place prévue pour lui.
- « Et vous voulez qu'il ne soit pas aigri, disposé à prêter l'oreille aux fauteurs de désordre celui-là qui n'aura jamais qu'un poste d'auxiliaire, avec une situation matérielle inférieure ?
- « Quant aux autres qui sont dépourvus de diplômes, mais qui ont cependant une instruction réelle, et qui, par leur expérience et leur situation de fortune, sont les vrais éléments de la prospérité et de la tranquillité du pays, ils ne sauraient espérer rien de plus que faire partie d'un conseil de notables. Leurs décisions n'intéressent rien de plus que la police du village ; encore leur autorité est-elle de peu de poids devant le moindre fonctionnaire.
- « —Voilà, continue. M. Vinh, ce que j'ai dit à M. Albert Sarraut, et il m'a engagé à le répéter au ministre des Colonies.
- « Et j'ai aussi demandé à M. Léon Perrier d'agir sur le gouverneur général pour l'inviter à réaliser les réformes si souvent, si solennellement promises, et jamais réalisées ».

À quel Canossa est donc allé M. le doc phu su, est-on tenté de se demander à la lecture des lignes qui précèdent ? Ces propos, ces griefs, mais ce sont ceux que tiennent et qu'énumèrent les ennemis politiques de M. Vinh, la jeunesse turbulente qui le houspilla quelque peu dès son arrivée à Marseille, mais ce ne sont pas ceux que devrait tenir un fonctionnaire éminent, sachant ce que, ces dernières années, les représentants de la France ont fait pour réaliser la politique de collaboration étroite entre Français et Annamites inscrite à leur programme. Est-ce que M. le doc phu su aurait été converti par ses adversaires ? Ou bien est-ce qu'il ne sait pas ? Comme nous ne voulons pas supposer qu'il y ait mauvaise foi de sa part, nous nous bornons simplement à nous montrer surpris de son ignorance ! Que peuvent, dans ce cas, penser de la France, les nhaqués de la campagne indochinoise, si l'un des principaux représentants de l'élite annamite, un homme devant lequel s'ouvre le saint des saints de la rue Oudinot, et qui est admis à s'entretenir familièrement avec le ministre de l'Intérieur, peut à ce point méconnaître les progrès accomplis !

Les décrets des 27 février, 20 mai et 26 août 1926 ne sont peut être pas très anciens, ni très complets, mais ils ont cependant près de deux années d'âge, et ils sont un commencement de satisfaction donnée à de très légitimes aspirations, puisque plusieurs Annamites ont déjà bénéficié des heureuses dispositions prises par M. Varenne, et consacrées par les dits décrets. Un fonctionnaire indochinois est-il excusable d'ignorer l'existence de ces textes ? Nous ne le croyons pas, et en tous cas, c'est une singulière amnésie qui parait avoir frappé M. Vinh durant son séjour en France que l'oubli de pareilles dispositions. Le reproche qu'il adresse à l'administration française est périmé, et n'a plus lieu de lui être adressé.

Le décret du 25 août 1926, qui porte la signature de M. Léon Perrier, énumère les cadres locaux français dans lesquels peuvent entrer les étudiants annamites et les grades auxquels ils peuvent prétendre.

Toutes les carrières auxquelles il est possible à un Français d'accéder, grâce à la possession préalable de certains diplômes, ou après avoir subi les épreuves d'un concours, leur sont ouvertes. Il est donc faux de dire qu'il est des brevets « conquis de haute lutte » ainsi que le dit M. le doc-phu-su Vinh, qui ne serviront à rien. Doctorats ou licences, qu'ils soient en droit, en médecine, ou ès lettres, servent toujours à quelque chose, quand ça ne serait qu'à accroître le bagage intellectuel de ceux qui en sont pourvus. Est-il un pays au monde, où les simples citoyens, quelque riches qu'ils soient, puissent prétendre, sans diplômes à d'autres fonctions qu'à des fonctions électives, ou à des places de conseillers ? Est-il un pays qui n'entoure pas le recrutement de ses serviteurs de certaines garanties destinées à s'assurer au préalable de leur science, de leur valeur, de leur honnêteté de leur dévouement, et de leur conscience ? Mais en est-il aussi qui assurent la fortune et les honneurs à tous ceux qui ont obtenu les diplômes consacrant les études qu'ils ont faite ?

Que l'État indochinois réclame des garanties de ceux qui aspirent à le servir n'a rien qui puisse offusquer, ni offenser. Jusqu'à présent, les Annamites admis à servir au titre français sont peut être assez rares. Mais il y en a déjà un certain nombre, et s'ils ne constituent pas encore la généralité, la faute n'en incombe nullement à l'administration française. La porte est ouverte. Pour pénétrer dans l'édifice, il n'y a, selon une règle uniforme et égale pour tous, qu'à montrer le titre donnant droit à l'accès de la maison. Le droit n'appartient à personne de forcer l'entrée, d'y introduire des favorisés, ni d'y pousser la foule par les épaules. Ceux qui veulent y pénétrer n'ont pas qu'à conquérir le titre qui sera pour eux le sésame ouvre-toi : mais ils ont aussi à compter avec une limitation du nombre des places que l'État peut mettre à leur disposition dans ses administrations. Ni les titres universitaires, ni les diplômes ne confèrent un droit, n'assurent une place dans les administrations publiques. Ils en permettent l'accès dans des conditions déterminées par les actes organiques, et c'est tout. Quand toutes les places sont occupées, il reste toujours aux possesseurs de diplômes la ressource d'exercer leur art ou leurs talents dans les carrières que leur ouvre justement la possession des dits diplômes et s'ils ne sont pas satisfaits des traitements que l'État leur assure dans les carrières qu'il leur offre, ils ont toujours la possibilité de gagner leur vie grâce à ces diplômes. Les parchemins qui sont la consécration des études supérieures sont ceux qui donnent accès aux carrières dites libérales, aux carrières qui, justement, dispensent ceux qui les exercent de tout assujettissement envers un employeur. Prétendre qu'il n'y a pas de place pour ces diplômes dans leur propre pays, ce serait dire que l'Indochine est à ce point pourvue de professeurs, de médecins, de pharmaciens, d'ingénieurs, de techniciens et de juristes qu'il n'y a plus de place pour les jeunes gens courageux voulant librement gagner leur vie en utilisant les connaissances qu'ils ont acquises dans les grandes écoles.

Or, rien n'est plus faux, et il est regrettable que de pareilles légendes soient encore aujourd'hui propagées par des gens qui devraient avoir conscience de l'inexactitude de leurs propos.

C. M.	[Charles Mazet]	

Sur requête de M. Daurelle, la société à responsabilité limitée « France Indochine » au capital de 6.000 piastres a été admise au bénéfice de la liquidation judiciaire ; M. Maillet est nommé liquidateur provisoire.

Tribunal mixte de commerce de Hanoï Audience du samedi 8 octobre (*L'Avenir du Tonkin*, 8 octobre 1932)

.....

Un autre jugement intervient qui homologue le concordat passé le 23 septembre 1932 entre la société « France Indochine » et ses créanciers.

À Toulouse, les morts votent. À Nam-Dinh, ils tiennent des débits officiels (*L'Éveil de l'Indochine*, 28 mai 1933)

[...] Ce n'est d'ailleurs pas la première fois que ce miracle se produit, toujours à la douane. Chacun se souvient d'un cas beaucoup plus frappant car le revenant était de son vivant bien connu. C'était en effet notre ancien confrère Laumônier, fondateur de « France Indochine » et débitant général des alcools pour la province de Thaï-Binh. Plusieurs années après sa mort, il a continué à assurer ces fructueuses mais assez délicates fonctions, qui exigeaient des relations constantes avec les hauts fonctionnaires des douanes.

Finalement, l'âme de Laumônier put enfin jouir du repos éternel quand Messieurs Tissot et Babut lui succédèrent. [...]

(Annuaire général de l'Indochine française, 1925, p. 40)

France Indochine, journal , politique et quotidien, rédaction-administration, 53, rue Paul-Bert.

MM. Ch. MAZET, directeur ; BARTHÉLÉMI, rédacteur-gérant.

CHEZ NOS CONFRÈRES (L'Éveil économique de l'Indochine, 23 décembre 1928)

Nos directeurs de journaux tonkinois

À France Indochine, notre excellent confrère Mazet vient de passer la main à M. Hardoin Delaforge, dont nous avons, depuis quelques mois déjà, pu apprécier les hautes qualités professionnelles et l'exquise courtoisie. Toutefois, les initiales CM. paraissent encore sous d'intéressants articles sur les questions locales et nous espérons qu'elles continueront à paraître longtemps encore car M. Charles Mazet reste au Tonkin, où il dirige deux importantes affaires, l'une commerciale et l'autre industrielle.

TONKIN

(L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient, 20 décembre 1929)

Notre confrère « France Indochine » a donné un grand dîner, présidé par M. Daurelle, en l'honneur de Costes et Bellonte.

HANOÏ (*L'Avenir du Tonkin*, 25 mars 1930)

M. et Madame Ch. Mazet nous quittent... définitivement peut-être. — Aujourd'hui ont quitté Hanoï, allant s'embarquer sur le courrier, M. et madame Ch. Mazet.

M. Ch. Mazet, modeste malgré ses titres, a voulu, semble-t-il, se soustraire à toute manifestation de sympathie et d'estime de la part de ses confrères de la Presse tonkinoise : et nous serions tenté de lui en vouloir de s'être effacé à ce point. M. Ch. Mazet fut longtemps des nôtres : on aimait en lui sa courtoisie parfaite, son souci de rendre service chaque fois que l'occasion s'en présentait.

Il a travaillé longtemps et utilement dans la Presse : son nom restera au milieu de nous.

Madame Ch. Mazet s'est dévouée largement pour toutes les œuvres de charité, celles intéressant les Européens, comme celles intéressant les Annamites : son nom viendra s'ajouter à la liste déjà longue des Françaises qui cherchent à faire le bien partout où elles passent.

Nous voyons partir avec un véritable regret M. et madame Ch. Mazet, et nous les prions d'agréer nos meilleurs souhaits d'heureuse réinstallation à Paris où ils vont se fixer.

Dans la presse hanoïenne Le départ de Monsieur Mazet ² (*L'Éveil économique de l'Indochine*, 6 avril 1930)

En fait, il y avait plus d'un an que notre confrère Charles Mazet avait passé à M. Delaforge la direction de *France Indochine* pour se consacrer exclusivement aux affaires. En particulier, il était administrateur délégué des Charbonnages de Tuyên-Quang*, qui, sous son contrôle, ont pris une extension remarquable et sont devenus une des meilleures affaires du Tonkin. Mazet avait conservé de sa vie de journaliste l'habitude de se documenter et avait acquis en matière de charbonnages une réelle compétence et une documentation bien à jour, dont il nous a plusieurs fois f'ait profiter.

Il avait, pour la seconde fois, quitté le Tonkin sans esprit de retour, comme il nous le faisait plaisamment remarquer avant son récent dernier départ définitif, lorsqu'il fut prié par M. Daurelle de prendre la direction de *France Indochine* que ce financier local venait d'acheter aux héritiers de son fondateur Laumônier.

Le pauvre journal était tombé bien bas ; en fait n'était qu'un nom. Mazet en fit un journal bien vivant et qu'il mena à un haut point de prospérité. Comme le rappelait si justement H. de Massiac dans *l'Avenir du Tonkin*, Ch. Mazet fut avant tout un excellent confrère, ce qui est une qualité bien appréciable, *L'Éveil*, en particulier, a entretenu avec *France Indochine*, sous la direction de M. Mazet, les rapports les plus cordiaux, qui,

² Ancien correspondant à Paris du Courrier d'Haïphong.

d'ailleurs, ont continué sous la nouvelle direction et continueront, nous l'espérons, encore longtemps.

Et tandis que M. Mazet s'occupait avec tant de compétence des intérêts qui lui étaient confiés, Madame Mazet se consacrait d'une façon assidue et efficace aux œuvres de charité, en particulier à l'Œuvre des enfants annamites abandonnés, fondée par Madame Piglowska.

Nous souhaitons à notre confrère et à Madame Mazet bon voyage et heureux séjour en France et que ce départ définitif soit aussi peu définitif que les précédents, car on sera toujours heureux de les accueillir au Tonkin.

« France Indochine » (*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 juillet 1932)

« France Indochine » vient, encore une fois, de changer de mains. En 1929, MM. Daurelle et Baffeleuf en avaient éliminé M. Bach Thai Buoi ; cette fois, il semble que M. Daurelle ait repris le journal à lui seul. Notre excellent confrère Hardouin de la Forge a quitté ce quotidien qu'il marquait de sa forte personnalité depuis plus de quatre ans [pour créer *France-Annam* à Hué] et le 2 mai, M. René Daurelle signe le journal comme gérant. Acrimon reprend son « grain de sel », ce qui signifie sans doute que M. Paul Munier a repris sa place au journal.

Polémique électorale : le néo-Caton, de la *Volont*é, n'a rien à voir avec le vieux Caton, de l'Éveil, qui l'a prié d'abandonner ce pseudonyme (*L'Éveil économique de l'Indochine*, 2 octobre 1932)

Nous serions particulièrement désolé que des personnes peu au courant nous attribuent un article injurieux récemment paru dans la *Volont*é contre M. [René] Daurelle.

aurelle. ______

N° 507 — Décision du 17 octobre 1932 nommant une Commission en vue d'élaborer un programme pour les fêtes du 11 Novembre 1932. (Bulletin municipal de la ville de Hanoï, octobre 1932)

L'administrateur des services civils, maire de la Ville de Hanoï,

```
Une commission composée de :
MM. l'administrateur-maire président,
Membres :
Tissot, premier adjoint ;
Roger, conseiller municipal ;
Dassier, id. ;
Behrlé, directeur de la S.I.E. [Société indochinoise d'électricité[ ;
Pulicani, de la «Volonté indochinoise » [Monpezat[ ;
Massiac, directeur de « l'Avenir du Tonkin » ;
[René] Daurelle, directeur de « France Indochine » ;
Tran-van-Lai, conseiller municipal ;
Nguyen-Le, id. ;
```

Nguyen-van-Vinh, directeur du « Trung-Bac-Tan-Van » ;

Hernus, membre du comité de l'A.T.A.C. [Ass. tonkinoise des anc. combattants];

le représentant de M. le général commandant d'armes

se réunira le 18 octobre 1932 à 17h30 dans la salle des délibérations de la Mairie en vue d'élaborer un programme pour les fêtes du 11 novembre 1932.

Hanoï, le 17 octobre 1932

Signé : GUILLEMAIN.

TONKIN

(L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient, 5 mai 1933)

Dans « France Indochine », Paul Munier évoque le 19 mars le souvenir du bijoutier Jules Meyer dit Chulalongkorn, de Lacarrière, du père Billaut ; le 19 mars, il remémore les transformations de Hanoï depuis trente ans ; le 6 avril, il demande qu'on fixe exactement la valeur des sapèques.

On demande des hommes (*L'Éveil économique de l'Indochine*, 25 juin 1933)

Il nous revient que les membres de la Commission permanente du Grand Conseil des Intérêts Economiques, convoquée pour le 19 mai, n'avaient pas encore reçu les dossiers des questions à examiner cinq jours avant leur réunion.

À chaque session du Grand Conseil, c'est la répétition des mêmes errements, malgré les protestations maintes fois renouvelées des conseillers, qui estiment, à juste titre, que l'on se f... proprement de leur bobine.

O'RELLY [René Daurelle]

France Indochine

N.D.L.R. — Ce qu'on s'en f...t, cher confrère ? Mais il n'y a pas de doute à ce sujet ; on s'en f...t, on s'en contref...t, on s'en archif...t. Et l'on a raison puisque l'on n'a en face de soi que des fesses à knout.

Jamais les membres de la commission permanente n'ont osé refuser de prendre connaissance d'un dossier remis à la dernière minute, en y écrivant à l'encre rouge : « Trop tard ».

Et au Grand Conseil, dès le premier mot du discours du trône, les conseillers, s'ils étaient des hommes, se lèveraient et quitteraient la salle, tous ensemble. Et ils le feraient savoir en France, par avion via Bangkok.

Mais personne ne bougera, on fera des courbettes jusqu'à terre et l'on tendra les fessés au fouet.

« Allez, saute, Grand Conseiller! »

Nostalgie, rhétorique et j'm'enfoutisme (*L'Éveil économique de l'Indochine*, 25 juin 1933)

Après avoir dit toute la nostalgie qu'il avait conservée de son séjour en Indochine, M. Albert Sarraut, dans une de ces improvisations brillantes dont il a le secret, a rendu un éclatant hommage à l'activité créatrice du corps des Administrateurs des Colonies :

« Ici, a-t-il dit, quoi que nous fassions, les morts, plus que jamais, gouvernent les vivants, mais les vivants là-bas forgent à plein bras l'humanité nouvelle, et là-bas, Messieurs, c'est vous qui préparez l'avenir. Aux Colonies, vous ne sauriez remplir votre tâche, si belle, sans donner le meilleur de vous-mêmes, de votre intelligence, de votre âme et de votre cœur. Il vous faut des âmes d'apôtres, et être dévorés par la flamme du feu sacré. »

Le Ministre, dans une belle envolée, a défini ensuite le triple rôle des Administrateurs des Colonies : Voir — agir — informer.

Ce bon Ministre les répèterait-il mille fois, ces paroles, que rien ne changerait dans les méthodes actuelles régies par un principe dominateur : ne rien faire, de peur de gaffer ou de déplaire.

Aussi pouvons-nous chaque jour juger des résultats de cette politique de trouillards serre-fesses.

Quand tout va à l'abandon, comme une bûche flottante, pas un geste n'est fait qui pourrait servir à remonter le courant.

On se contente, déplorant les malheurs du temps, de clamer son impuissance et le défaut de remèdes, pour s'éviter la peine d'appliquer ceux qui sont proposés et seraient profitables au pays.

Il y a plus de deux ans que la question de l'alcool carburant est sur le tapis.

Où en est-elle? France Indochine

> Un beau titre [pour Archimbaud] (L'Éveil économique de l'Indochine, 4 février 1934)

D'après des télégrammes récents, la question est de nouveau posée de la création d'un Haut Commissariat du Pacifique avec pour poste de commandement, l'Indochine, ce Vieux Balcon sur l'océan précité.

Cette conception déjà ancienne semble prévaloir aujourd'hui.

Que signifie-t-elle en ce qui nous concerne plus particulièrement ?

Je n'arrive pas à comprendre ce qu'un Haut Commissaire du Pacifique pourrait avoir de commun avec un Gouverneur de l'Indochine.

L'un ne supprimera pas l'autre. Faut-il simplement supposer que le fait de cumuler les deux fonctions impliquerait, ainsi qu'on l'avait imaginé autrefois, que c'est l'Indochine « la Riche » qui en ferait les frais ?

Serait-on revenu à cette conception simpliste de réunir en un seul les budgets de toutes nos possessions du Pacifique, l'Indochine étant chargée de combler les déficits possibles des autres ?

Merci pour le cadeau. Très peu pour nous. Fini le temps heureux de la Riche Indochine devenu pays de la Purée.

Alors je demande à comprendre l'économie du projet et les avantages qu'en tirerait notre Colonie en dehors de celui d'avoir un Grand Chef au titre sonore de Haut Commissaire du Pacifique.

O'RELLY René Daurelle France Indochine

CONNAITRA-T-ON LA VÉRITÉ ? (Les Annales coloniales, 31 août 1934)

O'Relly, dans *France Indochine* (Hanoï 20 et 21 juillet) fait de navrantes constatations relativement à l'administration générale de la colonie : Grand Conseil comprenant des conseillers ou ignorants, ou égoïstes, commissaires du Gouvernement nettement audessous de leur tâche... [...]

LISTE PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE DES MEMBRES ACTIFS DE L'ASSOCIATION TONKINOISE DES ANCIENS COMBATTANTS (ATAC) (1935)

Nº matricule Nom et prénom Profession Adresse 1.424 Foropon (Jean) ³ « France Indochine » 38, boulevard Gia-Long, Hanoï

EN INDOCHINE Est-ce une erreur judiciaire ? (Les Annales coloniales, 14 août 1935)

Nous avons signalé récemment les deux condamnations à mort, prononcées par la Cour criminelle d'Hanoï, contre une femme et un homme accusés d'avoir empoisonné l'ancien administrateur des colonies Saint-Poulof et la peine des travaux forcés à perpétuité pour un Chinois qui aurait fourni le poison.

Dans le courrier qui nous arrive du Tonkin, nous avons trouvé dans France Indochine du 1^{er} juillet un article de son directeur, M. R. Daurelle, qui n'est pas sans nous intriguer.

Notre confrère est bien connu pour sa rude franchise, son désintéressement, et son complet souci de l'entière responsabilité de ses écrits. Il pose donc, dans son article, quinze questions qui sont pour le moins toutes troublantes, et l'on arrive à se demander, si le crime ne devait pas profiter aux deux condamnés à mort, quel serait donc le personnage assez puissant qui serait arrivé à camoufler cette affaire, pour se dégager des rets de la justice ?

L'affaire ira en cassation. Est-ce qu'une nouvelle instruction sera ordonnée ? Auronsnous sous peu des surprises à enregistrer ?

Attention ! quand Daurelle tient en morceau entre les dents, il ne le lâche pas facilement.

Nº 609. — Décision du 9 octobre 1935 prononçant l'interdiction d'habiter en totalité l'immeuble de M. Daurelle René sis nº 66-68, rue Jean-Dupuis.

(Bulletin municipal de la ville de Hanoï, octobre 1935)

Article premier. — Est prononcée l'interdiction d'habiter en totalité l'immeuble de M. Daurelle René sis nº 66-68, rue Jean-Depuis jusqu'à ce que les causes d'insalubrité aient disparu et que les locaux destinés à l'habitation soient rendus conformes aux règlements sanitaires en vigueur. Elle aura effet dès notification de la présente décision,

 $www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Foropon_delegue_Sam-Neua.pdf$

³ Jean Foropon (1884-1953) : capitaine reconverti dans les services civils. Ancien délégué du gouvernement à Sam-Neua (Laos), soupçonné d'y avoir commis un assassinat :

augmenté de 2 mois de recours légal prévu à l'article 17 du décret du 11 décembre 1928.

Art. 2. — L'Administrateur-Chef du Secrétariat, le Directeur du Service Municipal d'Hygiène, le Chef du Service de la Voirie et le Commissaire Central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Hanoï, le 9 octobre 1935 Approuvé : Signé : H. VIRGITTI

Hanoï, le 17 octobre 1935 Le résident supérieur au Tonkin,

Signé: A. THOLANCE

M. RENÉ DAURELLE (L'Avenir du Tonkin, 26 décembre 1935)

Directeur de « France-Indochine » depuis 1932, journal fondé en 1920 par H. Laumônier qui, vingt ans durant, fut à la tête de l'*Avenir du Tonkin*, M. René Daurelle y a donné un grand nombre de chroniques sur tous sujets.

À l'exception de celles qui formaient un ensemble de petits tableaux de mœurs du Tonkin d'il y a une quarantaine d'années, et qu'il a réunies sous le titre « Du Trung ky au pays des hommes bleus. Broussards. Vieux Tonkin », il n'a jamais publié ses articles en volumes. Il les considérait comme des causeries où un homme de goût fait ses réflexions sans vouloir y attacher assez d'importance pour les prolonger dans des livres, et raconte les aventures de son esprit parmi les œuvres et les événements de son temps.

Il a écrit ainsi pendant près de quatre ans sous la signature O'Relly, avec autant de finesse que d'abondance. Ii a touché à de graves sujets, l'enseignement et les mœurs politiques.

Il aimait aussi raconter ce qu'il avait vu, rappeler des souvenirs intéressants. Il apportait dans ces récits une variété d'aperçus, une verve spirituelle qui mettait un grand charme dans ses chroniques. M. René Daurelle avait un vrai talent de conteur, dont il n'abusait pas d'ailleurs. Dans son livre du « Trung Ky », les anecdotes lestement tournées ne sont pas rares ; telle silhouette d'un prospecteur ou d'un montagnard du Haut-Tonkin est un portrait pris sur le vif, et qui a tout l'air d'être ressemblant. M. René Daurelle s'était amusé, nous dit-on, à écrire un certain nombre de nouvelles d'un tour agréable : il n'en laissa publier que fort peu dans son journal. Ii était très difficile pour lui-même ; ces essais étaient une distraction faite pour délasser son esprit et non pour flatter son amour-propre. Aussi me tenait-il pas à les laisser connaître. Il ne fit d'exception que pour certains souvenirs de brousse.

La guerre et la crise l'ont tué lentement. Il perdit sa gaieté, non sa philosophie digne de l'antique ; quelque chose de profond était blessé en lui. Il s'était développé en lui une pitié immense qui imprégnait les autres sentiments de sa tendresse attristée. Il était de nature si affectueuse qu'il ne pouvait passer instantanément à la dureté de « l'esprit de guerre ». Ce lui était une souffrance d'être obligé de haïr. Il s'était trop habitué à vivre dans un monde idéal où la contemplation de la beauté ressemble aux élans de l'amour. Il voyait avec une intensité qui les rendait présentes les souffrances et les agonies qui paient la joie d'une victoire. Constamment, son imagination, sa bonté profonde lui représentaient la réalité atroce que désignent les phrases sournoises du communiqué ou les commentaires d'un chroniqueur au zèle trop visible.

Mais depuis la crise, M. René Daurelle n'avait plus seulement pour but de cacher sa sensibilité comme pendant la guerre ; il voulait en trancher toutes les racines : en partie parce qu'il était de caractère trop élevé pour laisser voir ses souffrances, surtout parce qui avait généreusement compris qu'une idée devait passer avant tous les sentiments et par-dessus toutes les souffrances individuelles...

Que madame R. Daurelle, M. Maurice Davennes et M^{me} V^{ve} Heuzé veuillent bien, en cette douloureuse circonstance, accepter la sympathie respectueuse et émue de « L'Avenir du Tonkin ».

A. T.

Mort de René Daurelle (Les Annales coloniales, 31 décembre 1935)

Notre confrère, René Daurelle, directeur de *France Indochine*, est décédé à Hanoï le 25 décembre, des suites d'une longue maladie. Il était âgé de 56 ans. Comme journaliste, il signait O'Relly. [...]

À sa famille, à notre confrère Jean Foropon, rédacteur en chef de *France-Indochine*, à ses innombrables amis, nous adressons l'expression bien sincère de nos condoléances émues. Cette perte est un deuil pour nous.

René Daurelle

par C.L. Achard (*Chantecler*, 2 janvier 1936, p. 1 et 2)

« — Qui va deux, va trois », nous disait, un soir, à l'heure de l'apéritif (!) un vieil ami, à Piglo et à moi. On venait de porter Wilkin [de la *Volonté indochinoise*] à sa dernière demeure, où il était allé rejoindre Cucherousset [de l'Éveil de l'Indochine], décédé peu de temps avant lui.

On s'est regardé tous les deux, Piglo et moi, en souriant, parce que l'avertissement nous concernait directement. Ne sommes-nous pas les aînés, et, de beaucoup, les plus anciens de la presse. Je dirigeais l'*Extrême-Orient* (1898) après avoir été rédacteur en chef du *Courrier d'Haïphong*, succédant à Layrisse, alors que Piglo prenait la suite de M^{me} de Camilli (ex Levasseur) à l'*Indépendance tonkinoise* vers 1898-99.

Nous pouvions donc craindre, l'un et l'autre, que le troisième serait l'un de nous.

Très opportunément, je peux répéter une phrase qui m'est familière, c'est en fait une sentence modifiée: l'homme suppose et son destin dispose.

Le troisième, marqué par la fatalité, c'était René Daurelle ; au benjamin de la presse locale, où l'adversité le faisait entrer en 1932, comme directeur du journal fondé par Henri Laumonier : *France Indochine*.

Ce n est pas sans surprise, et c'est même avec une certaine curiosité que je l'ai vu prendre la plume à ce moment-là. J'avoue que, jusque là, je n'avais jamais imaginé un René Daurelle littérateur, journaliste, polémiste et combatif.

C'est une erreur presque constante de la vieillesse de toujours voir ceux d'une génération en dessous tels qu'ils étaient dans leur jeune âge et ils ont peut-être machinalement une tendance à sous-estimer ces jeunes qui sont devenus des hommes, à côté d'eux et sans qu'ils y aient pris garde.

C'est que, malgré moi, et cédant à ce travers que je viens de rappeler, je voyais toujours pareil celui que nous appelions, il y a déjà 38 ans, la « petit Daurelle », par opposition à son brave homme de père.

C'est surtout aux soirées de l'ancienne Philharmonique, où se trouvait chaque fois le Tout Hanoï de l'époque, que je l'avais remarqué, à cause de l'énorme place qu'il y tenait, grâce à une activité bouillonnante. sous les regards amusés des bons papas Julien et Albert Blanc, Daurelle, Joseph, Blot et autres membres du comité.

René Daurelle avait hérité de son père un commerce florissant, une réputation de loyauté et de franchise inattaquables par la médisance, mais surtout une inépuisable bonté.

Malheureusement, il n'avait pas gardé du Père Daurelle cette sage prudence qui caractérisait celui-ci et lui servait de guide dans la marche de ses nombreuses et très importantes entreprises.

René Daurelle était plutôt un peu casse-cou en affaires. La spéculation et les grosses entreprises industrielles, qui effrayaient tant son père, l'attiraient, comme la clarté, dans la nuit, attire les papillons. Il était né avec l'âme d'un batailleur, d un puissant combatif, d'un homérique lutteur, d'un accrocheur dans un corps frêle et dont on ne soupçonnait. pas a priori l'étonnante résistance.

Comme la plupart des anciens, qui luttent encore. aujourd'hui, au Tonkin, pour s'assurer une existence, laquelle ne leur permet plus pourtant le mirage des rêves trop lointains, René Daurelle a croisé le malheur sur sa route et celui-ci l'a frôlé de son aile.

Arrivé au faîte d une situation merveilleuse, enrichi, aimé, honoré, il a vu soudain la malchance s'attacher à ses pas : et ce furent les insuccès, précédant la chute catastrophique vers notre zéro hydrographique : celui d'où nous partons tous au niveau le plus bas et à l'aurore de la vie.

Il avait néanmoins toujours gardé un moral superbe et plein de vaillance : le mot pour rire et une certaine philosophique gaieté, qui était un don de la nature.

Caractère très égal, ignorant les sombres heures de cette neurasthénie qui, le plus souvent, mine les victimes que le malheur fait chavirer, c'est avec raison qu'un confrère a pu dire de lui, tout récemment, qu'il ne se connaissait pas d'ennemis.

Il en avait cependant.

Qui n'en a pas ? Le meilleur en a.

Les ennemis, c'est comme les puces pour les chiens : rien ne sert de les chasser ; ils reviennent toujours.

C'est que le métier de journaliste, qu'il avait du reste adopté joyeusement, devait fatalement lui en fournir.

Sa plume alerte, assez incisive, que nous ont fait connaître surtout ces originales études et observations qu'il a publiées, il y a quelques mois, sous la signature de Vu-Kim, puis les articles signés O'relly, s'aiguisaient parfois sur le dos de personnages qui faisaient alors une vilaine grimace.

Il s'était fait un genre ; où il y avait beaucoup de cet esprit un peu gavroche des très anciens ; de ceux qui, bien avant 1900, vivaient loin de l'attrait des mondanités, dans la lointaine brousse, à cette époque où il fallait toujours être prêt à défendre sa peau, esprit qu'ils avaient eux-mêmes hérité, mais plus affiné, plus policé de celui des casernes de l'infanterie de marine, ou de la Légion ou de ces glorieuses troupes qui passaient alors leur temps à voir la mort en face et à en rigoler.

Tout jeune, René Daurelle avait pris l'habitude de lutter, en leur société, réunis par le hasard, contre les difficultés de la vie sauvage, dans la Haute-Région. Il y avait gagné une brillante fortune et un j'menfoutisme formidable qui le mettait à l'abri de toutes les vilaines surprises que lui réservait une existence qui fut un moment particulièrement agitée, lorsque la crise survint.

Et il est mort toujours en luttant.

En luttant cette fois contre la maladie qui laisse parfois — et comme un sentiment de compassion du sort fatal — des illusions d'une heure, mais qui, en réalité, suit implacablement sa route jusqu'à la minute finale.

Celle-ci est venue mardi dernier.

Beaucoup de ses amis des temps heureux étaient là, à ses obsèques ; pas tous, hélas ! Il manquait ceux qui l'ont déjà précédé vers l'au-delà ; et, peut-être aussi, quelques-uns qui avaient oublié une générosité dont ils usèrent volontiers jadis.

Et maintenant : à qui le tour des ces messieurs ?..

Pour moi, j'avoue que je n'y tiens pas essentiellement, parce que j'ai encore du travail à faire, pour aider ceux encore trop jeunes, qui seront appelés à me succéder un jour, en Indochine.

J'ose espérer, pour les autres, que la camarde ira faire un très long détour ailleurs avant de repasser par ici.

Elle tient déjà trois victimes :

Cucherousset, Wilkin et Daurelle : c'est bien suffisant pour l'instant.

La vieille génération a droit encore à un moment de repos, avant d'aller rejoindre ces trois vieux copains.

ns vieux copairis.

(Chantecler, 26 mars 1936, p. 3)

Mort, annoncée par France Indochine, le 14 février à Paris de Cyprien Daurelle.

Chez nos confrères (*Chantecler*, 26 mai 1936, p. 6)

Un avis, paru en manchette, dans le nº du 25 mai de *France Indochine*, nous apprend que M^{me} René Daurelle, directrice jusqu'ici du journal que dirigeait son mari, notre regretté confrère René Daurelle (alias O'Relly), en est devenue propriétaire.

M. Jean Foropon demeure rédacteur en chef.

Tous nos compliments.

(Chantecler, 2 août 1936, p. 3)

René Blanchard, créateur de *Féminindo* et de *Monôme*, succède à Foropon comme rédacteur en chef de *France Indochine*.

(Argus de la presse, Nomenclature des journaux et revues en langue française du monde entier, 1936-1937, pp. 476-480)

FRANCE INDOCHINE. — Quotid. (1921⁴). Information et politique. Secrétaire de la rédact. : Raymonde Michelau, 38, boul. Gia-Long. Tél. 592.

Ceux qui nous quittent (*Chantecler*, 10 avril 1938, p. 6)

⁴ Cette date ne doit pas être comprise comme celle de la création de l'organe mais plutôt de son passage à un rythme quotidien.

Nous apprenons le départ, par prochain courrier, de madame René Daurelle, directrice du journal *France Indochine*, qu'elle a courageusement et très habilement géré depuis la mort de notre regretté confrère et vieil ami René Daurelle.

Nous adressons à M^{me} Daurelle nos plus sincères souhaits de bonne traversée et d'heureux séjour en France où l'attendent, pleins d'impatience, son jeune fils, sa famille et ses nombreux amis.

Quelques mots pour finir à M. R.I. [Raymond Israël], de *France Indochine* (*Chantecler*, 16 juin 1938, p. 4)

Achard reproche longuement à ce nouveau venu de l'avoir attaqué sans le citer pour ses polémiques de presse stériles.

Pour M. R.I. [Raymond Israël], de *France Indochine* (*Chantecler*, 23 juin 1938, p. 4)

L'indigence de votre dernière éructation aurait pu me dispenser de vous répondre une fois de plus, si je n'avais remarqué — comme tous vos lecteurs — votre intention de pratiquer l'injure et le procédé d'allusions diffamatoires, à défaut d'arguments.

Vous vous êtes classé parmi les jeunes « qui ne sont pas encore entraînés dans le maniement (?) de l'invective ». C'est votre phrase que je répète.

Je suis frappé d'admiration.

Vous pourriez, comme le héros de Corneille, dire :

... Mes pareils, à deux fois, ne se font pas connaître, Et pour leur coup d'essai veulent un coup de maître.

Vous m'avez reproché de « faire des questions personnelles » ; mais, alors que je ne m'occupe de vous que comme journaliste, vous vous mettez à fouiller dans un tas d'immondices, où quelques autres ont fouillé avant vous, pour tâcher d'y trouver la déjection dans laquelle vous pourriez tremper votre plume victorieuse.

Moi, je préfère la tremper dans l'acide, comme vous l'avez écrit : c'est plus sain. Récidiviste !!

... Et impénitent, comme vous voyez.

Récapitulons, s'il vous plaît.

J'ignorais tout de votre personnalité ; y compris votre nom — je ne suis pas d'un naturel curieux — lorsque vous m'avez provoqué en donnant asile dans vos colonnes à un procès-verbal contenant une phrase de caractère injurieux et diffamatoire.

Vous avez répondu récemment que j'étais myope au point de ne pas avoir remarqué que vous aviez expurgé le texte de cette phrase.

J'ai reconnu publiquement que, si c'était exact, je pouvais avoir eu tort de vous mettre en cause.

Parce que je tenais essentiellement à établir ma bonne foi ou à justifier le reproche que je vous avais adressé, tout en demeurant de la plus entière correction.

Or, vous avez menti à vos lecteurs ; ce qui n'est pas non plus un procédé propre.

J'ai contrôlé, depuis, votre numéro du 21 mai ; j'ai revu le procès-verbal en question : la phrase y est bien.

Donc ce n'est pas semi-inconscient que j'aurais dû écrire à votre propos : c'est un mot plus expressif.

Ceci dit, passons à votre dernier entrefilet.

Du titre jusqu'au dernier mot, c'est l'homme dans son privé que vous attaquez.

Et je pourrais vous faire asseoir, pour cela, et à votre tour, sur les bancs de la correctionnelle : ne serait-ce que pour y obtenir la traditionnelle piastre de dommages intérêts, en vous prouvant que le plus « honnête homme du monde » peut y échouer en tant que journaliste. De telle sorte que mon cas de récidiviste vous paraîtrait moins phénoménal.

Je dis le « plus honnête homme » parce que je ne sais rien de vous et que je ne chercherai pas à savoir.

Ce que je sais cependant, parce que des amis obligeants me l'ont appris, c'est que vous êtes un enfant d'Israël, que vous seriez venu un peu à l'aventure à Hanoï et que vous avez fait vos débuts dans le journalisme en entrant tout d'abord au service d'un charcutier de la ville, réputé pour son art de fabriquer les plus fines andouilles .

M. L. Caput ⁵ vous a reproché — évidemment pas pour vous flatter — d'afficher une érudition de fraîche date.

Vous avez piteusement répondu et votre style sentait encore l'épicerie .

En dehors de cette référence, qu'apportez-vous en ce pays, où, jeune journaliste, vous venez discuter les titres des anciens, des vétérans, qui y pratiquent cette profession depuis 30, 35, 40 ans et plus.

Vous avez écrit que vous comptiez 15 années de vie de journaliste. J'ai tout d'abord pensé que c'était un « lapsus calami » et que c'est 15 mois que vous aviez voulu dire.

Parce qu'autrement, on l'aurait su.

Mais non ; vous nous répétez que vous avez exercé la profession pendant 15 ans et vous donnez comme références votre adhésion à un syndicat professionnel, titulaire d'une carte professionnelle de critique théâtral et cinématographique, ce qui vous à permis de vivre depuis que vous avez l'âge d'homme.

Le tout est de savoir quand vous avez acquis l'âge d'homme et de quelle manière ce métier vous a nourri. Parce que, ce que vous avez pu faire, en France, nous n'en savons exactement rien.

J'ai le droit de me montrer circonspect.

J'ai eu affaire, en effet, au cours de mes 43 ans de journalisme au Tonkin et précédemment en France. où je créai la *France coloniale* (de Marseille) en 1892-1893, à quelques types de journalistes bruyants, casseurs d'assiettes, et qui ont tous bien mal fini.

Parmi mes adversaires — et Dieu sait si j'en ai eu — un des principaux, celui qui, exploitant une erreur de personne, créa contre moi une légende dont vous vous armez à votre tour, eut le malheur d'échouer en cour d'assises.

Un autre fut accusé de carambouillage par des maisons de la place : c'est celui qui avait exhumé cette légende. après plus de trente ans de silence.

Un autre qui, comme vous en ce moment, l'utilisa, mais avec moins de prudence, avait été flanqué à la porte du Service auquel il appartenait, pour avoir produit un titre universitaire falsifié (faux en écritures publiques).

Un autre encore...! mais j'arrête là cette liste de ceux qui furent mes adversaires les plus acharnés (sans que jamais j'ai été le provocateur). Parce qu'elle serait un peu longue et qu'il y en a que je ne veux pas citer pour l'instant. C'est probablement parmi ceux-ci que vous êtes allé chercher ce confrère (?) qui vous aurait dit : On ne répond pas à M. Achard

⁵ Louis Caput: leader de la SFIO au Tonkin.

Vous vous rendez compte. si ces souvenirs m'inquiètent pour vous ; je suis certain cependant que vous ferez exception et que vous êtes, comme je l'ai dit plus haut, « le plus honnête homme du monde.

Mais pourquoi mettez-vous si facilement en doute l'honnêteté des autres ?

En parallèle avec votre carte de « syndiqué », seule référence que vous apportez ici, dans la très délicate discussion que vous avez déclenchée par votre mot et ce titre maladroit, j'apporte, moi, mon existence, depuis plus de 53 ans en Indochine, et 43 ans de Tonkin, laquelle a pu être contrôlée, jour par jour, par tous ceux de ma génération et la suivante.

Vous avez écrit : « C'est ma fierté d'exercer une profession qui, à elle seule, depuis que j'ai l'âge d'homme, m'a permis de vivre ».

Et vous ajoutez, avec un sens péjoratif et injurieux d'ailleurs : — M. Achard peut-il en dire autant ?

Votre fatuité est grotesque. Car je puis en dire bien davantage et faire appel, comme témoins de moralité, à de vieux amis de 30, 35, 40 ans et plus, disséminés en Indochine, où ils achèvent une existence qui (comme la mienne) fut dure et laborieuse, loin du tumulte et hors d'atteinte des procédés d'arrivistes (arrivistes toujours de fraîche date à la colonie) qu'y utilisent certaine nobles inconnus qui, tardivement, viennent découvrir l'Indochine.

[Ici Achard déroule son curriculum vitæ pour la troisième fois au moins].

Vous aurez beau, ô confrère vertueux ! multiplier vos malpropres insinuations, il y a une chose, voyez-vous, que vous ne changerez pas. Je me suis déjà expliqué sur ce point, devant la cour d'appel de Hanoï, lors d'un procès que je fis à un type de votre genre : c'est qu'on peut fouiller toutes les archives administratives et judiciaires de l'Indochine depuis que j'y existe, donc depuis 53 ans. On n'y trouvera jamais trace d'une action qui me soit personnelle et pouvant être considérée comme, un délit de droit commun, de ceux qui font perdre à l'homme le qualificatif d'honnête. Dès mon arrivée au Tonkin — 1894-1895 —, j'ai produit un casier judiciaire blanc.

Et s'il a reçu quelques atteintes, c'étaient de celles qui ne s'y maintiennent pas : des délits de presse. Il était encore blanc, il y a quatre mois, lorsque je l'ai de nouveau produit devant la cour. à propos des procès que m'ont fait certains membres du comité de la Société des courses.

Des délits de presse, j'en ai commis : comme tous les journalistes qui ne craignent pas de dire, à certains individus, ce que le public pense d'eux.

Ca! c'est le secret de polichinelle — le vôtre évidemment.

Mais cela n'a jamais empêché les braves gens de me serrer la main.

« Vous voyez que je ne suis en rien affecté par le peu de respect que vous professez, dites-vous, pour ma personne morale ».

Je répète que je ne discute pas la vôtre, qui ne m'intéresse pas.

Pour moi, vous restez le successeur, à *France Indochine*, de quelques confrères qui furent mes amis, en débutant par son fondateur, Henri Laumonier.

Et au-dessous d'eux,... bien au-dessous, je ne vous vois que comme prétentieux un point d'interrogation ?

Je dois attendre que vous soyez sorti du brouillard, avant de vous juger comme homme.

(Chantecler, 28 mai 1939, p. 6)

De retour

M^{me} René Daurelle, qui fut longtemps directrice de *France Indochine*, revenant parmi nous, est arrivée mardi à Hanoï.

Air-France Départ (*Chantecler*, 29 juin 1939, p. 6)

Se sont embarqués samedi dernier sur l'avion d'Air-France : — M. Raymond Israël, directeur de *France Indochine* ;

Hanoï Procès civils (*L'Avenir du Tonkin*, 13 juillet 1940)

Worms contre Chantemerle et autres. — La Cour infirme l'ordonnance en date du 25 mai 1940, du juge des référés de Hanoï (ordonnance expulsant M. Worms de *France Indochine*) dit que le juge des référés était incompétent, renvoie les parties à se pourvoir, condamne Chantemerle et autres aux dépens dont distraction au profit de Me Tridon.

· ITIUUTI.

Autorisation (*L'Avenir du Tonkin*, 27 août 1940)

Par arrêté du Gouverneur général de l'Indochine du 19 août 1940 :

Est accordée à M. Maximilien Worms, ingénieur et publiciste français, né en 1889 à Bordeaux (Gironde), l'autorisation personnelle d'acquérir des droits et biens miniers sauf en ce qui concerne les hydrocarbures) sur tout le territoire de l'Indochine.

La vente du journal « France Indochine » (*L'Avenir du Tonkin*, 6 décembre 1940) www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Ngo-Tu-Ha-Hanoi.pdf

Hier matin, en l'étude de Me Deroche, notaire à la Résidence de Hanoï, il été procédé à la vente du journal « France Indochine ».

M. Ngo-Tu-Ha, imprimeur, s'est rendu acquéreur pour la somme de 3.625 p.